Cave
FRC
5964

OBSERVATIONS

D'UN TIERS,

SUR LES RÉFLEXIONS D'UN MAGISTRAT,

CONCERNANT

Le nombre & l'opinion par ordre & par tête.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OBSERVATIONS

D'UN TIERS,

Sur les réflexions d'un Magiſtrat, concernant le nombre & l'opinion par ordre & par tête.

QUI NE CONNOIT ce fameux arrêté du 5 décembre, où le parlement de Paris a ſi vigoureuſement dit ſon fait au Roi & au peuple, traitant celui-ci de mutin, ignorant & crédule; & le Roi comme un tuteur ſévère traite un pupille dont il n'eſt pas ſatisfait ?

Mais tout le monde, ſur-tout dans les provinces, ne connoît pas autant *les réflexions d'un magiſtrat*, évidemment deſtinées à ſervir de texte & d'éclairciſſement à l'arrêté; elles ſont, pour ainſi dire,

l'arriere-faix de ce célébre enfantement : voici leur titre en entier, il eſt conçu avec une extrême clarté.

Réflexions d'un magiſtrat ſur la queſtion du nombre & ſur celle de l'opinion par ordre & par tête.

Heureuſement nous entendons à demi-mot ; & nous pouvons aſſurer le magiſtrat, qu'à l'égard du *nombre*, il nous a paru que le *nombre* de ceux qui penſoient comme lui étoit fort petit. Et quant à la queſtion, ſur *l'opinion par ordre & par tête*, on a trouvé que l'auteur manquant un peu d'*ordre* & de *tête*, cela gâtoit ſon opinion.

Mais il eſt juſte de l'entendre lui-même : *l'opinion par ordre*, dit-il, *tellement indépendans les uns des autres, que deux n'obligent pas le troiſieme, eſt la conſtitution.*

En voici la premiere nouvelle : pourquoi, ſage magiſtrat, vous qui faites des réflexions, avez-vous ſouffert que le parlement de Paris nous cachât ſi long-temps cette belle conſtitution ? Vous voyez que

nous nous tuons de délibérer dans nos villes, & jusques dans nos villages, contre *l'opinion par ordre ;* nous jugeant perdus sans cette précaution ; croyant, en gens simples que nous sommes, que la *pluralité* des ordres, & non leur *unanimité*, formeroit la loi dans les Etats-Généraux ; & vous nous laissez échauffer, que dis-je, vous nous laissez révolter ! vous nous abandonnez au feu *de la sédition*, *aux horreurs de l'anarchie*, méchant que vous êtes ! Ah ! cela n'est pas bien, de nous celer ainsi les vérités nécessaires : que vous avions-nous fait, & que vous en coûtoit-il alors, comme aujourd'hui, de nous dire à l'oreille, en sept pages, le mot de votre parlement, & le secret de *l'unanimité* des ordres ? Convenez, cher magistrat, que vous avez quelque léger reproche à vous faire.

Mais laissons ces délicatesses de l'amitié, & raisonnons sur le fond des choses.

Vous dites donc que l'unanimité & l'indépendance des ordres *est la constitution.*

Mais vraiment, tout ce qu'il vous plaira ; je le veux bien, moi qui vous parle : comment ? ceci ſeroit, à quelque choſe près, la conſtitution angloiſe ; elle eſt belle & bonne ; c'eſt un excellent vêtement pour toutes les ſaiſons, il ne s'agit que de ſavoir s'il eſt fait pour notre taille.

Nous n'en croyons rien, ſage magiſtrat, & certes, nous en ſommes fâchés : c'eſt grand dommage.

L'unanimité & l'indépendance des ordres qui conviennent peut-être à un Etat tout formé ; à un Etat ſur-tout tel que l'Angleterre où les trois ordres ; (car le Roi ſeul en fait un, ce qui, pour profiter de la parenthèſe, met une différence prodigieuſe entre l'Angleterre & nous.) Cette unanimité, dis-je, convient à l'Angleterre où les trois ordres, par le caractère national, par l'habitude de méditer ſur leurs droits & leurs intérêts, par l'habitude ſur-tout de les confronter dans leurs parlements preſque toujours ſubſiſtants, rencontrent aſſez facilement l'unanimité ſur

les points ſeulement qui touchent à la *conſtitution même ;* car vous remarquerez qu'elle devient toujours plus difficile à meſure que les queſtions s'éloignent de tout ce qui tient à la liberté politique.

Mais, en vérité, magiſtrat réflexif, votre conſtitution ſeroit une grande chimère en France, dans un Etat à peine naiſſant, chez une nation où tous les ordres ſentent mille fois plus les points qui les ſéparent que ceux qui les uniſſent.

Jetez une pomme à trois enfants, ils ſe battront pour l'avoir toute entière, plutôt que de ſe la partager en paix : nous ſommes des enfants encore, & nous aurons dans nos Etats-Généraux cent pommes de diſcorde.

Cela ne vous fait rien, à vous, ſage magiſtrat ; car je ſoupçonne, ne vous en déplaiſe, que vous reſſemblez au comte *Almaviva*, & que vous aimez la *bataille*.

Mais nous, gens du Tiers-Etat, pour qui *bataille* eſt un temps au moins perdu,

nous voulons pourtant conclure quelque chose dans ces Etats-Généraux.

Des Etats-Généraux sont pour une nation une très-grande fête, mais qui ne doit pas être chommée trop long-temps ; &, prenez-y garde, votre magnifique constitution pourroit bien la rendre éternelle.

Si nous attendions, pour sortir des Etats-Généraux, l'unanimité des trois ordres, nous ressemblerions à des Juifs qui se promettroient bien de ne pas sortir de leur synagogue avant l'arrivée du *Messie ;* ainsi votre *unanimité* qui est un principe d'ordre, & de conservation en Angleterre, n'en seroit qu'un de discorde & d'anarchie en France : là elle peut déterminer la chose, ici elle n'aboutiroit qu'à l'inertie.

Toujours délibérer pour ne rien résoudre, ne se peut pas dans un gouvernement humain ; & vous avouerez que si vous n'avez une cause qui décide la volonté générale, l'Etat est dissous ; aussi

je vous déclare que ſi vous parvenez à faire établir la loi de l'unanimité des trois ordres, je regarde la diſſolution de l'Etat comme inévitable. Et prévoyant la néceſſité où vous nous réduirez de rentrer dans l'état de nature, je vais d'avance m'exercer à marcher à quatre pattes, en tâchant de me conſoler avec le beau diſcours de Rouſſeau, qui pourtant ne me conſolera point.

L'opinion par tête, dit le ſage magiſtrat, *eſt l'exception.*

Hélas! vous verrez que faute de s'entendre, l'exception deviendroit la règle.

Il veut nous raſſurer, page 4, ligne 5, par ces mots de paix:

Au fond, toute la France eſt d'accord.

Si par la France, le magiſtrat à réflexion entend 20 ou 24 millions de perſonnes formant le Tiers-Etat: il a raiſon, toute la France eſt d'accord.

Mais la France eccléſiaſtique eſt-elle bien d'accord avec la France bourgeoiſe?

Mais la France de Verſailles s'entend-elle bien avec la France des villages ?

Je n'en crois rien, & j'oſe vous aſſurer, infaillible magiſtrat, que vous errez.

Il faut pourtant écouter vos raiſons.

Il eſt, dites-vous, *dans le royaume, peu d'eccléſiaſtiques ou de gentilshommes qui tiennent encore, je ne dis pas, à leurs prérogatives de naiſſance ou de rang, cela eſt juſte ; mais à leurs priviléges, en matière de ſubſides ; cela ſeroit abſurde.*

Mais, équitable magiſtrat, ſongez-y bien ; vous affirmez, & vous ne raiſonnez point. Vous tombez dans le vice de raiſonnement, expoſé très-diſertement dans *la logique du Port-Royal*, lequel vice conſiſte à *poſer en fait ce qui eſt en queſtion.*

Vous mettez en fait que tous les gentilshommes, & les eccléſiaſtiques du royaume renoncent à leurs priviléges pécuniaires, & nous, non-ſeulement nous le mettons en queſtion, mais nous oſons vous poſer en face le fait contraire.

Eh ! de grace, ſortez de Paris ; venez

nous voir ou plutôt nous revoir en province, & vous apprendrez que nos meilleurs gentilshommes abandonneroient le cordon bleu plutôt que les cordons de leur bourse.

Vous disiez ensuite, *cela posé, ôtez les impôts distinctifs, vous coupez la racine des divisions entre les ordres.*

Mais nous vous répondons que *cela n'est point du tout posé; que les impôts distinctifs ne sont point du tout ôtés; que la racine des divisions n'est point du tout coupée;* & que celle-ci le fût-elle, il en resteroit encore cent autres.

Les impôts distinctifs, vous le savez mieux que nous, magistrat lumineux, ne peuvent être ôtés qu'aux Etats-Généraux; mais, comme sur ce point capital, nous n'avons parole ni de Dieu, ni du clergé, ni de la noblesse; & qu'enfin nous n'avons que la vôtre, permettez que nous demandions une garantie suffisante de l'événement.

Et cette garantie, c'eſt..... c'eſt..... c'eſt

L'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION,

Entre le Tiers-Etat, & les ordres privilégiés.

Mais terminons : je ſerois infini ; un peu de patience : quatre mots, & tout eſt dit.

Fixons d'abord l'état de la queſtion. La voici en gros caracteres :

LE TIERS-ÉTAT A-T-IL RAISON, OU TORT, DE DEMANDER UNE ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX ?

Il n'y a pas d'autres queſtions que je ſache pour le préſent, après celle de l'opinion par ordre & par tête.

Point de manœuvres pour d'autres queſtions ; point de mauvaiſes intentions qui prennent d'autres queſtions pour prétexte ; tout ſe réduit à cette queſtion.

Or, raiſonnons maintenant.

Si votre belle conſtitution, de l'unanimité & de l'indépendance des ordres, eſt établie, qu'importe aux ordres du clergé & de la nobleſſe le nombre de l'ordre du Tiers ? Cet ordre ne pourra rien contre eux ; ils ne pourront rien contre lui : qu'il ait dix repréſentants, ou dix mille, l'effet eſt égal pour les autres ordres, s'ils ſont indépendants.

Mais ſi cette conſtitution de l'unanimité eſt impoſſible, du moins quant à préſent, ſi l'on eſt réduit à chercher un principe de réſolution dans la pluralité des ſuffrages, dites-moi, prudent magiſtrat, dans un tel cas, le Tiers-Etat n'eſt-il pas perdu ſans reſſources, ſi le nombre de ſes repréſentants n'eſt point égal ; que dis-je ? s'il n'eſt pas ſupérieur à celui des ordres privilégiés ?

Ainſi, dans votre ſuppoſition, la demande de l'ordre du Tiers ne nuit point aux deux autres ordres.

Et dans la mienne, la demande du

Tiers - Etat eſt indiſpenſable pour ſon ſalut.

Dans le premier cas, le Tiers-Etat n'a point de tort ; & dans le ſecond, il a mille fois raiſon.

Au nom de Dieu, magiſtrat réflexif, réfléchiſſez un peu mieux ſur la conſtitution de *l'unanimité ;* ne dites point que la queſtion du nombre eſt indifférente pour l'intérêt des ordres ; ne dites point que vous *poſez*, quand vous *ſuppoſez*, & que *vous ôtez les impôts diſtinctifs*, quand vous nous les laiſſez.

Ne parlez plus ſur-tout de *démaſquer une perverſité qui eſt un chef-d'œuvre :* il n'y a, je vous le jure, dans tout ceci, *ni chef-d'œuvre, ni perverſité ; ni maſque, ni manœuvre ; ni ſédition, ni anarchie.* Prenez-y garde, ſage magiſtrat, nous vous devinons ; & vous tenez beaucoup de ce curé, qui ne voyoit que des clochers dans la lune : je gagerois ma tête que vous aimez le bruit, puiſque vous croyez en entendre par-tout !... Eh non ! vous dis-

je, vous vous abuſez ; rien n'eſt moins fin que la fineſſe ; tout ceci eſt fort ſimple ; le pauvre Tiers-Etat, accoutumé à compter les moutons, veut tout bonnement compter auſſi ſes repréſentants ! de bonne foi ; a-t-il donc tant de torts ?

Mais vraiment, éloquent magiſtrat, vous avez terminé votre ouvrage de ſept pages, par une très-belle péroraiſon ; & ſelon l'uſage, vous y avez parlé tout ſeul. Les monologues ſont fort commodes pour abréger toutes les diſputes ; & le plus ſûr moyen de ſe croire infaillible, c'eſt de n'être contredit de perſonne.

Je vais, pour votre plaiſir & celui du lecteur, tranſcrire ce morceau tout entier. Voici ce que vous dites.

C'eſt donc aux perſonnes mal intentionnées que je m'adreſſe, à ces perſonnes déſignées par l'arrêt du 5, & je leur dis : (écoutons bien) *on vous a laiſſé faire ; il n'eſt plus temps pour vous de reculer. Vous demandiez un plus grand nombre de repréſentants pour le Tiers-Etat : vos paroles ſeront*

ſuivies, mais non pas vos deſſeins. Ce n'eſt point à l'ambition, ce n'eſt point à la calomnie, qu'il appartient d'obtenir un ſi grand avantage ; c'eſt à la liberté, c'eſt à la vérité. Le Tiers-Etat ſans doute ſera repréſenté par un nombre convenable que la ſageſſe du Roi ſaura bien indiquer. Le Tiers ſera fortifié malgré vous maintenant ; & ce ſera pour affermir à jamais la propriété de tous, la liberté de tous, les droits de tous ; & mettre hors d'atteinte, non pas des priviléges pécuniaires qu'on abandonne ; mais les juſtes prérogatives de la nobleſſe & du clergé contre leſquelles vous eſpériez le ſoulever.

Maintenant, magiſtrat véhément, ſouffrez que nous tournions votre monologue en petit dialogue ; les beautés y reſteront, & la vérité y entrera : voici comment j'arrangerois les choſes.

PERORAISON

PÉRORAISON

DES RÉFLEXIONS D'UN MAGISTRAT,

Mise en dialogue.

SCENE DERNIERE.

LE MAGISTRAT, LE TIERS-ÉTAT.

LE MAGISTRAT entre sur le théâtre en colere, & se tourne du côté de la coulisse, comme pour parler à des mal-intentionnés qui se cachent. Pendant toute la scene, il n'écoute jamais ce qu'on lui dit, & se promène avec emportement.

LE MAGISTRAT, *parlant du côté de la coulisse.*

Misérables ! on vous a laissé faire.

LE TIERS-ETAT, *le tirant par la manche.*

Eh ! non, monsieur le magistrat, vous

vous abuſez ; c'eſt nous ſeuls qui avons tout fait . . . c'eſt moi qui ai raſſemblé mes parents, mes amis.

LE MAGISTRAT, *ſans écouter, & parlant toujours à la couliſſe.*

Il n'eſt plus temps pour vous de reculer.

LE TIERS-ETAT, *le tirant toujours.*

Ecoutez-moi donc, monſieur le magiſtrat ; . . . c'eſt nous, vous dis-je, nous ſeuls, & nous ne voulons pas reculer.

LE MAGISTRAT, *ſans écouter.*

Vous demandiez un plus grand nombre de repréſentants.

LE TIERS-ETAT.

Oui, monſieur le magiſtrat . . . mais c'eſt nous, encore une fois, (*il lui crie aux oreilles*) c'eſt nous-mêmes qui le demandons.

LE MAGISTRAT, *n'écoutant rien.*

Vos paroles ſeront ſuivies.

LE TIERS-ETAT.

La peſte ſoit de l'homme ..... (*il crie*) Monſieur le magiſtrat, monſieur le magiſtrat.. écoutez-moi donc... c'eſt nous qui avons parlé... êtes-vous ſourd?

LE MAGISTRAT, *ſans écouter.*

Mais non pas vos deſſeins.

LE TIERS-ETAT.

Ah! quelle patience!. Monſieur le magiſtrat.. prêtez-moi l'oreille, rien qu'un mot.. Monſieur le magiſtrat, je vous dis que nous n'avons que de bons deſſeins.

LE MAGISTRAT, *ſans écouter, & ſe promenant.*

Ce n'eſt point à la calomnie, ce n'eſt point à l'ambition qu'il appartient d'obtenir un ſi grand avantage.

LE TIERS-ETAT.

Il me fera devenir fou. J'ai beau crier, il ne m'entend pas. Monſieur le magiſtrat... Monſieur le magiſtrat, un moment d'ar-

tention, s'il vous plaît. Tournez-vous de ce côté. Je ne suis point ambitieux, je ne calomnie personne.

LE MAGISTRAT.

C'est à la liberté; c'est à la vérité.

LE TIERS-ETAT.

Monsieur le magistrat...

LE MAGISTRAT.

Le Tiers-Etat sans doute sera représenté par un nombre convenable, que la sagesse du Roi saura bien indiquer.

LE TIERS-ETAT.

Monsieur le magistrat... que le diable l'emporte avec son nombre convenable qu'il n'a jamais voulu nous dire.. Monsieur le magistrat.

LE MAGISTRAT.

Le Tiers-Etat sera fortifié malgré vous maintenant.

LE TIERS-ETAT.

Monſieur le magiſtrat, un mot, un ſeul petit mot.... Il n'y a pas moyen. Le voilà occupé à haranguer, il ne m'apprendra rien.

LE MAGISTRAT, *très-vivement.*

Et ce ſera pour affermir à jamais la liberté de tous, la propriété de tous, les droits de tous. Et mettre hors d'atteinte, non pas des priviléges pécuniaires qu'on abandonne.. Ouf.. *il ſe jette dans un fauteuil hors d'haleine.*

LE TIERS-ETAT.

Ah! le ciel ſoit loué : l'haleine lui manque, il m'écoutera peut-être, quand il ne pourra plus parler ; & je vais lui dire qu'il n'eſt pas vrai que ces meſſieurs abandonnent leurs priviléges pécuniaires : (*il lui crie dans l'oreille*) monſieur le magiſtrat, c'eſt une erreur, ou vous....

LE MAGISTRAT, *ſe relevant vivement.*

Mais les juſtes prérogatives de la no-

bleſſe & du clergé contre leſquelles vous eſpériez le ſoulever. (*Il s'en va.*)

LE TIERS-ETAT.

Quel diable d'homme, avec ſon éloquence. Il ne m'a jamais été poſſible de lui faire entendre un ſeul mot. Il parle de nombre, de force, & il s'en va ſans me dire quel eſt ce nombre & quelle eſt cette force : & bien perſuadé que je ſuis un ſot, qu'un je ne ſais qui mene par le nez. Oh ! la pauvre tête, la pauvre tête ! Mais laiſſons-le dire, & ſouvenons-nous du proverbe. Dieu dit : *aide-toi, je t'aiderai.*